

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JUIN 2010

L'an deux mil dix, le lundi 28 juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 21 juin 2010, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves ARCHAMBAUD, Maire.

Présents : Y. ARCHAMBAUD, P. BARTHOU, S. BLANCHARD, H. BOISSON, V. FRÉDÉRIC, S. GENAUDEAU, P. GENEAU, C. GOUIN, B. GUILLET, M. LAURAINÉ et S. LAVILLE.

Secrétaire de séance : Mariannick LAURAINÉ

Le procès-verbal de la réunion du 12 avril 2010 est adopté à l'unanimité.

ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL : PARTICIPATION COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle que 6 maisons de la commune ne sont pas concernées par l'assainissement collectif. Les propriétaires peuvent faire contrôler leur installation par le Syndicat des Eaux pour un coût de 100 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de leur accorder l'aide communale, sur le coût du contrôle et sur celui des éventuels travaux, dans les mêmes conditions que pour le raccordement à l'assainissement collectif, à savoir :

Cette aide sera accordée sur la base d'un raccordement individuel par compteur d'eau

Cette aide concerne toute installation réalisée par une entreprise ou par le propriétaire lui-même. Elle sera versée sur présentation de factures acquittées (canalisations, poste de relevage, tranchées, remblais, location de matériel).

Dans la limite de 2 400 € HT de travaux, l'aide se répartit comme suit :

Résidences principales :

- 25 % du montant des travaux réalisés par une entreprise,
- 30 % réalisés par le propriétaire,
- 12,5 % du montant des travaux pour un 2^{ème} branchement.

Résidences secondaires :

- 12,5 % du montant des travaux réalisés (par une entreprise ou le propriétaire).

Futures maisons et branchements, prise en charge jusqu'au 31/12/2012.

Le versement de cette aide sera effectué par virement sur le compte bancaire ou postal de chacun, sur fourniture d'un RIB ou RIP.

14 JUILLET

La cérémonie se déroulera cette année le dimanche 18 juillet avec la "Batterie fanfare St-Fortaise", avec dépôt de gerbe, discours, remise de diplôme des Anciens Combattants à Jean RIGAL. L'apéritif sera offert conjointement par la Commune et le Comité des fêtes et le repas préparé par le Comité des Fêtes.

SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE AU COMITÉ DES FÊTES

Il convient de prendre en charge les 5 repas offerts aux anciens combattants et porte-drapeaux qui seront présents lors de la cérémonie du 18 juillet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de verser 70 € au Comité des fêtes.

POINT SUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Les travaux sont actuellement en cours rue des Jardins Fleuris puis les petites impasses. La fin des travaux est prévue pour fin septembre.

POINT SUR LES TRAVAUX PRÉVUS AU BUDGET

- Toiture de la salle : la DGE a été obtenue, la subvention du Conseil Général sera à l'ordre du jour de la commission du mois de septembre mais nous avons néanmoins l'autorisation de commencer les travaux. Les travaux sont programmés en août 2010 par l'entreprise GENEAU.
- Choisir la hotte et le réfrigérateur table top.
- Envisager de repeindre la cuisine.
- Le mur séparant le logement communal de la propriété BURAUD a été remonté, couvert et jointoyé par le CSP.
- Cimetière : poignée à changer à la porte du cimetière
- Pré-installation des guirlandes 1^{ère} quinzaine d'août.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire est chargé de recenser des informations pour l'élaboration d'une carte communale.

Les réverbères du bas du village jusqu'à la Mairie ne fonctionnant pas, le SDEER sera contacté pour une intervention rapide.

Concours des "Villages Fleuris" : visite du 2 juillet.

Terrain de Port Barreau : à débroussailler.

Invasion de ragondins dans les marais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 h 00.

Signatures :

Y. ARCHAMBAUD

V. FREDERIC

P. GENEAU

S. BLANCHARD

S. GENAUDEAU

B. GUILLET

S. LAVILLE

P. BARTHOU

H. BOISSON

C. GOUIN

M. LAURINE